



Le jeudi 21 mars 2013, dans les locaux de la banque mondiale, s'est tenu un dialogue sur le thème de « l'assurance maladie universelle ». Ce dialogue, organisé par la banque mondiale, a été animé par le secrétaire permanent du comité de pilotage assurance maladie universelle, Saïbou Seynou. L'objectif était de faire un bilan d'étape sur le processus de mise en place de l'assurance maladie universelle (AMU) au Burkina Faso et d'en connaître les perspectives.

Les enjeux de la mise en place d'un système national d'assurance maladie sont énormes. Il faut en effet permettre un accès équitable de tous les burkinabè à des soins de santé de qualité et protéger les populations contre le risque de basculer dans la pauvreté du fait de la maladie. Il faut également renforcer le capital humain, consolider la paix sociale, créer les conditions d'un développement durable d'après Saïbou Seynou, afin d'accélérer l'atteinte des OMD (objectifs millénaire du développement).

Débutées en 2009, l'étude et la construction de la mise en place de l'AMU au Burkina Faso sont aujourd'hui en partie exécutées. Le comité a déjà travaillé sur le cadrage du processus, son organisation. Actuellement, selon les assertions de M Seynou, la mobilisation sociale, le plaidoyer auprès des acteurs du système et des partenaires techniques et financiers sont en cours. Aussi, le gouvernement a-t-il mis en place des instances de pilotage (35 membres) présidées par le ministre en charge de la sécurité sociale pour travailler sur l'AMU. Ces instances organisent et mènent des réflexions sur l'AMU au Burkina Faso.

Des instances de pilotage pour suivre, coordonner les activités

Les instances de pilotage comprennent quatre organes qui travaillent en corrélation les uns avec les autres selon Saïbou Seynou. Il y a le conseil des ministres qui donne les orientations

stratégiques et valide les options. Le conseil des ministres soumet aussi les projets de textes à l'Assemblée nationale.

Ensuite, il y a le comité de pilotage qui oriente les actions du secrétariat permanent et valide les rapports d'études. Enfin, il y a le secrétariat permanent et les groupes thématiques. Le secrétariat permanent assure la coordination technique et la gestion des relations des partenariats. Quant aux groupes thématiques, leur travail consiste à l'élaboration des travaux de recherches des études techniques et leur suivi.

Les questions clés qui orientent les actions.

Les acteurs des instances de pilotage formulent des questions afin de ne pas se disperser dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées et d'avoir un rendement de qualité. Aussi M Seynou, note-t-il les questions suivantes :

- quel est le financement requis ?
- qui contribue aux cotisations et qui est exempté ?
- quels sont les services couverts par l'assurance maladie ?
- comment les fournisseurs seront-ils payés ?
- quelle institution mettre en œuvre pour l'AMU ? Les questions relatives au marketing, à l'inscription, à la collecte des primes, des réclamations y sont formulées aussi...

Des options stratégiques en fonction des paramètres techniques.

Les options stratégiques induisent des réflexions sur le régime à appliquer (régime unique, paquet de soins unique, prise en charge des démunis), le système de paiement, l'organisme de gestion de l'AMU et le déploiement de l'assurance dans un esprit d'universalité (10% de la population en 2015 ; 40% en 2020 et 100% en 2025).

Quant aux paramètres techniques, ils sont de trois ordres. D'abord le paquet de services de santé que l'AMU va couvrir. Ensuite, le mode de contributions et de partage du financement entre les catégories sociales et l'Etat. Le règlement des prestataires constitue le dernier paramètre technique listé par M Seynou.

Les perspectives liées à la mise en place de l'AMU au Burkina Faso.

Les instances du comité de pilotage de la mise en place de l'AMU au Burkina Faso organiseront bientôt (courant 2013) des concertations régionales et sectorielles dans tout le pays afin d'impliquer tous les acteurs (leaders politiques, religieux, coutumiers...) indique Saïbou Seynou. Ces concertations auront pour objectifs de trouver des consensus aux différents sujets et propositions. Des études complémentaires seront réalisées poursuit-il et les textes finalisés.

Après ces différentes étapes, la loi sera adoptée à l'Assemblée nationale et la création de l'organe de gestion de l'AMU interviendra en fin 2013 certainement. Les perspectives se poursuivront jusqu'en 2020. En effet M Seynou souligne qu'entre 2016 et 2020, le processus sera à la mise en cohérence des initiatives mutualistes, à la déconcentration progressive de

l'organe de gestion et à l'extension progressive de l'AMU. Les acteurs du domaine de l'AMU sont sollicités pour l'instauration d'un système de l'AMU fiable et viable.

Patindé Amandine Konditamde

Source: Lefaso.net